

LETTRE DE MISSION

VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ DOMAINE : PILOTAGE ET TRANSFORMATION

■ MISSIONS RÉCURRENTES :

La vice-présidence du Conseil d'administration est chargée de la préparation des séances du conseil d'administration. En lien avec l'équipe présidentielle, la vice-présidence élabore l'ordre du jour et veille au suivi politique des dossiers qui y sont présentés. Dans ce cadre, avec l'appui de la Direction des affaires juridiques et générales, la vice-présidence veille au respect des cadres légaux et réglementaires.

En lien avec la Présidence et son cabinet, la vice-présidence est chargée des relations avec les élus du conseil d'administration, des organisations qui y sont représentées et des personnalités extérieures.

La vice-présidence anime le domaine "Pilotage et transformation" en réunissant à intervalles réguliers les vice-présidences qui y sont rattachées. Dans le cadre du projet de Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances (COMP), elle anime les groupes de travail qui se rattachent à son domaine. Elle participe au COMEX Erasme.

En lien étroit avec l'équipe présidentielle ainsi que, à titre principal, la Direction générale des services, la Direction des ressources humaines, la Direction des affaires financières, la vice-présidence du conseil d'administration est chargée de la définition ainsi que de la promotion de la politique budgétaire et d'emploi de l'université. À ce titre, elle contribue à définir les orientations stratégiques de l'université en matière de moyens financiers et de ressources humaines, et participe à la préparation du budget ainsi qu'à son exécution. Elle est en particulier chargée de la conduite et la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance.

La vice-présidence est chargée de la préparation des séances du comité social d'administration. Elle élabore avec l'équipe présidentielle, et en lien avec les directions concernées, l'ordre du jour y afférant et veille à la préparation et au suivi des dossiers qui y sont présentés. Elle représente un des acteurs importants du dialogue social mené au sein de l'établissement.

Avec l'équipe présidentielle, la vice-présidence du conseil d'administration contribue à faire le lien avec les directeurs de composantes sur les thématiques financières et de ressources humaines et assiste la Présidente dans la préparation et le suivi du comité de direction.

Dans le cadre de ses missions et avec l'appui du cabinet de la Présidence, la vice-présidence rencontre de manière régulière les organisations représentatives des personnels et des usagers et est chargée, dans son périmètre de compétence, du suivi des demandes et requêtes adressées au Président par les personnels enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs.

La vice-présidence contribue également à la définition et au pilotage des dossiers stratégiques de l'UPEC dont le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performances, et la coordination territoriale.

Enfin, la vice-présidence assure un rôle de représentation de l'établissement en cas d'empêchement du Président.

■ ACTIONS PRIORITAIRES :

La vice-présidence est chargée, en lien avec l'équipe présidentielle, de la mise en œuvre du projet d'établissement. Elle participe à la mise en œuvre de l'ensemble des projets transverses de l'établissement.

Plus particulièrement, la vice-présidence veille, en lien étroit avec la Direction générale des services et les services compétents, à la trajectoire financière de l'établissement. Par une gestion prévisionnelle des emplois, elle veille à la trajectoire de la masse salariale. À ce titre, la vice-présidence est source de propositions concernant la politique de ressources humaines de l'établissement, en particulier sur la consolidation de l'emploi et l'évolution de la politique indemnitaire.

En lien étroit avec les vice-présidences concernées, la vice-présidence est source de propositions en matière de conditions de travail et de santé des personnels et des usagers ; elle accompagne notamment les dossiers relatifs à l'aide sociale, le handicap, la parité ainsi que la lutte contre les discriminations. Elle porte le chantier de la simplification du fonctionnement de l'université, notamment en lien étroit avec la vice-présidence chargée du numérique.

En lien étroit avec la vice-présidence de la recherche et la vice-présidence de la formation et de la vie universitaire, la vice-présidence accompagne la vice-présidence entrepreneuriat dans son aspect transversal.

En lien étroit avec la vice-présidence Communication et vie institutionnelle, elle travaille pour la mise en œuvre de la politique d'établissement et de sa diffusion interne et externe.

Pour mettre en œuvre ces missions, la vice-présidence met en place des groupes de travail susceptibles, selon les dossiers, de comprendre des enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et techniques ainsi que des étudiants ou toute autre partie-prenante.

Pour toutes ces actions, la vice-présidence s'appuie à titre principal sur la Direction des ressources humaines, la Direction des affaires financières, la Direction de la transformation ainsi que la Direction des affaires juridiques et générales.

Enfin, la vice-présidence contribue à diversifier les ressources de l'université en organisant, quand les opportunités sont détectées, l'implication de l'université dans les réponses aux appels à projets et ce, en cohérence avec la stratégie de l'établissement.

■ CONFIDENTIALITÉ ET DÉONTOLOGIE :

La Vice-Présidence s'engage à exercer ses fonctions dans le respect des principes de déontologie et d'intégrité scientifique de l'université, ainsi que des règles de confidentialité applicables aux informations dont elle aura connaissance dans le cadre de son mandat.